

de dissoudre une deputation solennellement établie, sur tout par des procédés aussi irréguliers que ceux que quelques subdélégués se sont permis, tant par leurs propos que leurs démarches.

Afin de donner une nouvelle marque de sa prévoyance paternelle, Sa Maj. Impériale avoit d'avance, & plusieurs mois avant la convocation de la quatrième classe, prévenu non-seulement plusieurs membres du Corps germanique, mais encore la Diète même de l'Empire, de la nécessité inévitable de la continuation du provisoire susmentionné. Cependant contre sa juste attente quelques-uns des Etats de la Confession d'Augsbourg non contents de se refuser à cette continuation, ont osé de leur seule autorité, & sans proposer aucun autre expédient aussi exempt de tout préjudice, faire & rendre public par la voie de l'impression un prétendu *Conclusum* particulier, dans lequel ils ont, contre la teneur des points échangés entre la Cour impériale & celle de Berlin, prétendu établir pour base de leur entreprise la supposition erronée, que par un concert établi dans lesdits points la convocation aux quatrième & cinquième classes des Collèges de Westphalie & de Franconie à la place des Comtes de la Confession d'Augsbourg auroit été déterminée sans écouter les Comtes desdits Collèges, en les dépouillant ainsi arbitrairement de leurs droits tant au possesseur qu'au pétitoire.

Un pareil *Conclusum*, d'une partie des députés seulement, peut d'autant moins justifier la rupture de la Visitation de Wetzlar, qu'en prétendant même ne pas envisager les différens sus-allegués comme une querelle entre particuliers, mais comme une affaire de religion, les loix de l'Empire, & nommément le traité de Westphalie, ne permettroient jamais à aucune des religions établies dans l'Empire de décider de leur seule autorité sur un pareil objet, & moins encore d'y pouvoir despotiquement soumettre ceux de l'autre parti. Au contraire toutes ces constitutions solennelles prescrivent en termes exprès les voies d'une conciliation amiable, qui n'a cependant été ni essayée d'une manière convenable,